

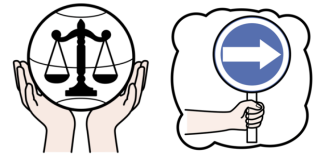


Les 31 propositions

du Conseil de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
pour faire participer les personnes handicapées
et les personnes âgées de moins en moins autonomes
aux décisions qui les concernent.

L'accès à la citoyenneté

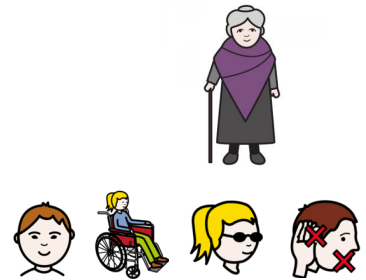
La citoyenneté c'est avoir des droits et des devoirs dans sa ville, dans son pays.



1 Il faut continuer les efforts

pour 1 meilleur accès à la citoyenneté pour :

- les personnes âgées de moins en moins autonomes
- les personnes handicapées



2 Pour 1 vraie citoyenneté pour tous,

tout le monde doit pouvoir s'exprimer, donner son avis.



Le travail des professionnels

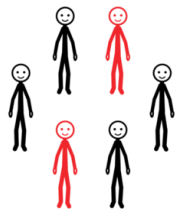
3 Les professionnels doivent penser à ce que les personnes savent faire

plutôt que penser à ce qu'elles ne savent pas faire.

Pendant les formations des professionnels de l'aide

et de l'accompagnement,

il faut rappeler qu'il est important de faire participer les personnes.



4 Quand les professionnels font participer les personnes,

les personnes doivent se sentir en confiance

et à l'aise avec les autres.



- 5 Les personnes qui encadrent les professionnels doivent jouer leur rôle :
- rassurer et accompagner les professionnels
 - mettre en valeur les projets qui sont faits avec les personnes

Pour plus d'informations,

il faut lire les recommandations de l'Anesm.

L'Anesm c'est l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.



Organiser des moments pour faire participer les personnes

- 6 Organiser des moments pour écouter et prendre en compte la parole des personnes.



- 7 Suivre les règles européennes pour écrire des informations faciles à lire et à comprendre.



Trouver des solutions quand c'est difficile de faire participer la personne

- 8 Soutenir les formations qui sont animées par des professionnels du domaine associatif.



- 9 Donner la possibilité à la personne accompagnée de se faire aider par quelqu'un pour participer, s'exprimer. Grâce à cette aide, la personne est mieux écoutée et respectée.



10 La personne accompagnée peut avoir du mal à se déplacer et à s'exprimer.

Les professionnels doivent aider la personne à participer.

Les professionnels doivent penser à combien cette aide coûte.



11 Encourager les contacts entre les représentants des personnes.

Par exemple,

encourager les contacts entre les personnes des comités de la vie sociale (CVS) du département.

Pour y arriver,

les conseils généraux

et les agences régionales de santé

doivent si possible aider les associations.



12 Accompagner chaque personne selon ses besoins.

Aider chaque personne à participer

en tenant compte de ses difficultés et de ses besoins.



Encourager les professionnels du domaine médico-social à faire participer les personnes

13 Réfléchir à l'ouverture d'un « institut de l'utilisateur » à l'école des hautes études en santé publique.

Il faut créer des bonnes façons de travailler pour faire participer les personnes fragiles.



14 Encourager à mettre en place

plusieurs façons différentes de travailler pour :

- faire participer les personnes
- écouter ce que les personnes ont à dire.

Pour plus d'informations,

les professionnels peuvent lire les recommandations de l'Anesm pour les établissements et services médico-sociaux.



15 Mettre en valeur et récompenser

les structures qui accueillent les personnes fragiles et qui font des efforts pour faire participer ces personnes.

16 Donner des informations simples et faciles à comprendre sur les façons de faire participer les personnes.



17 Rechercher ce qui existe déjà

et qui fait participer les personnes fragiles qui vivent à leur domicile. Essayer de prendre exemple sur ce qui existe.

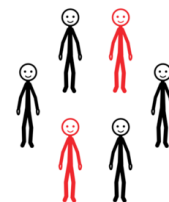
La participation des personnes : quand et comment ?

18 Encourager les villes à organiser des projets avec les habitants fragiles.

19 Créer de nouvelles façons de faire participer les personnes pour que les personnes s'expriment dans des rencontres conviviales.



20 Avant de prendre une décision,
il faut faire participer et écouter les personnes.



21 Ecouter les avis et les demandes des personnes
et des représentants des personnes,
et leur donner des réponses.



22 Quand des personnes fragiles participent à un projet,
les professionnels doivent leur expliquer
que ce qu'elles disent sera pris en compte pour prendre des décisions.

23 La maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
font participer les représentants des personnes.
Il faut que cela continue.



24 Faire participer les représentants des personnes
pour prendre les meilleures décisions
et faire les choses ensemble.

La loi va changer car il y a de plus en plus de personnes âgées.
Les personnes âgées ont besoin d'aide.

25 Il faut donner le droit aux conseils départementaux
de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
de faire des actions dans différents domaines.

Il faut montrer les efforts de tous pour aider les personnes d'un département.

26 Il faut expliquer sur quel thème travaille chaque conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) pendant les réunions générales et les réunions spécialisées.

27 Demander la participation des représentants des personnes pour écrire les règlements qui expliquent la composition des CDCA.



La composition d'1 CDCA ce sont toutes les personnes qui participent au travail du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

28 Les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie doivent aider à construire les politiques publiques. Les politiques publiques ce sont des actions faites pour régler les problèmes du pays.

29 Il faut expliquer comment les structures de représentants des personnes du département et de la région travaillent ensemble.

30 Pour que les structures travaillent bien, il faut leur donner des moyens.

Mettre en valeur les associations qui représentent les personnes

31 Si les responsables politiques créent 1 agrément pour les associations, il faut le créer avec l'aide du conseil de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

L'agrément c'est la reconnaissance de ce qu'1 structure sait faire.